
SÉANCE DU MARDI 21 JUILLET 2020

Le **mardi 21 JUILLET 2020, à 19 heures 30**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle conférences. Le jour de cette séance **13** membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Grégoire GAUGER
M. Jean-Pascal HESSE
M. André TILLOY
M. Vincent BALADI
M. Jean-Louis BARTHELEMY
Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
Mme Virginie KRIKORIAN
Mme Martine GUICHARD
Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER
Mme Athénaïs MICHEL
Mme Sophie SEGOND
Mme Catherine LECUYER

Madame la Maire ouvre la séance, à **19h30**, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2020 05

Désignation du secrétaire de séance

08 2020 06

Approbation du compte rendu de la séance du 11 juillet 2020

08 2020 07

Élection du président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2019

08 2020 08

Vote du compte administratif 2019

08 2020 09

Désignation des membres du conseil du 8^e arrondissement au sein du Comité de gestion de la 8^e section du CAS-VP

08 2020 10

Désignation des représentants du Conseil du 8^e arrondissement au sein du conseil d'administration du Conservatoire municipal Camille SAINT-SAËNS du 8^e

08 2020 11

Désignation des membres du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires du 8^e arrondissement

08 2020 12

Désignation des représentants du conseil du 8^e arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du 8^e arrondissement

2020 DASCO 54

Collèges publics parisiens et lycées municipaux - subventions d'équipement de 121 020 euros et subventions pour travaux (261 972 euros)

2020 DASCO 55

Collèges publics dotés d'une restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2020-2021

2020 DASCO 71

Caisse des écoles du 8^e – Subvention exceptionnelle (141.274 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2020 DASCO 81

Caisses des écoles – Modification du calendrier de versement des subventions au titre du service de restauration scolaire

2020 DEVE 26

Convention de mise à disposition par la Fondation des Artistes du parc de l'hôtel Salomon de Rothschild (8^e) pour ouverture au public. Convention de gestion

2020 DFPE 107

Accompagnement des séparations - Subventions de 159.500 euros à neuf associations et signature de huit conventions annuelles et un avenant à convention pour leurs activités de médiation familiale

2020 DAC 40

Subvention de 2.350.000 euros et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

2020 DAE 72

Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - conventions

2020 DAE 89

Marchés non alimentaires gérés en régie directe - Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants

2020 DAE 104

Marchés découverts alimentaires et biologiques - Covid19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants

2020 DAE 141

Marchés de quartier – Covid-19 – Indemnisation des délégataires de service public, gestionnaires des marchés - Provision sur indemnité

V08 2020 01

Vœu de Mme LECUYER pour sécuriser la rue de Penthièvre, y compris en étudiant les options de piétonisation

V08 2020 02

Vœu de Mme LECUYER pour améliorer la publicité des séances du Conseil du 8^e arrondissement

V08 2020 03

Vœu de Mme LECUYER pour réaménager et sécuriser, en concertation avec les riverains, la "coronapiste" rue d'Amsterdam

V08 2020 04

Vœu de Mme LECUYER pour sécuriser le cheminement piéton rue Jean Mermoz en élargissant les trottoirs

V08 2020 05

Vœu de la majorité - Relatif à la limitation de la vitesse des trottinettes en free floating dans certains secteurs du 8^e arrondissement

V08 2020 06

Vœu de la majorité relatif à l'accès des commerçants et habitants aux immeubles riverains du Palais de l'Élysée et du Ministère de l'Intérieur

1 ° / Mme d'HAUTESERRE : Mesdames et Messieurs bonsoir. Merci infiniment pour votre présence ce soir au premier conseil d'arrondissement de la mandature 2020-2026.

Pour respecter les consignes sanitaires édictées par le gouvernement, nous nous devons d'organiser les conseils dans cette salle, la salle des conférences. La superficie de la salle nous autorise à accueillir le public en respectant le mètre de distanciation. Dans notre cas, nous devrions pouvoir accueillir cinquante personnes maximum.

2 ° / 08 2020 05 — Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE : Nous allons commencer cette séance par la désignation du secrétaire de séance. Je propose celui qui a été pendant six ans le secrétaire de séance, Grégoire GAUGER, car c'est lui qui contrôlera ensuite les PV. Tout le monde est d'accord pour que Grégoire GAUGER soit le secrétaire de séance ? Nous votons à main levée ?

A L'UNANIMITE des présents le conseil du 8^e arrondissement nomme M. Grégoire GAUGER secrétaire de séance

3 ° / 08 2020 06 — Approbation du compte rendu de la séance du 11 juillet 2020

Mme d'HAUTESERRE : Il s'agit de l'approbation du compte rendu de la séance du 11 juillet 2020. C'est la séance d'installation de la nouvelle équipe. Qui est pour ? Nous votons à main levée, je pense.

Le compte rendu de la séance du 11 juillet 2020 est APPROUVE A L'UNANIMITE

4 ° / 08 2020 07 – Election du président de séance pour l'examen et le vote du compte administratif 2019

Mme d'HAUTESERRE : Je ne peux pas présider les débats lors de l'examen du compte administratif. Il est donc proposé à Vincent BALADI de présider ceux-ci et d'expliquer l'examen du compte administratif à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ?

A L'UNANIMITE, M. Vincent BALADI est élu pour présider les débats consacrés à l'examen et au vote du compte administratif 2019

5 ° / 08 2020 08 – Vote du compte administratif 2019

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Chers collègues, il s'agit là de valider ce que nous appelons le compte administratif de l'état spécial d'arrondissement et des investissements localisés. L'état spécial d'arrondissement, c'est le budget de la mairie du 8^e. L'état spécial est divisé en deux grandes sections, la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se décomposent ensuite en trois dotations. Je le dis chaque année au Conseil, mais c'est important aussi pour les nouveaux arrivants. Il y a la dotation d'animation locale qui se compose des crédits dits d'animation locale, des crédits de travaux urgents et des crédits relatifs aux conseils de quartier. Ensuite il y a la dotation de gestion locale qui a pour

objet de permettre à l'arrondissement de subvenir aux besoins courants de fonctionnement des équipements de proximité dont il a la charge. Je vous donnerai quelques exemples. Enfin la dotation d'investissement qui comprend des crédits utilisés pour des achats de mobiliers et matériels, la réalisation de travaux dans les équipements et des crédits dédiés aux conseils de quartier.

Ces dépenses représentent 79 % du budget. C'est-à-dire 1 892 289 euros, sont des dépenses de fonctionnement des équipements de proximité. Voilà le principal poste du budget dit de l'état spécial d'arrondissement, qui correspond à des charges obligatoires, par exemple les fluides énergétiques à hauteur de 18 % : l'eau, l'électricité, le chauffage dans les écoles et dans les équipements de proximité. Je dis bien équipements de proximité, car tous les grands équipements comme la piscine Jacqueline Auriol sont gérés en direct par la Mairie de Paris. Ils n'entrent donc pas dans cet état spécial. Ensuite le contrat de délégation de service public du centre d'animation, à hauteur de 15 %. Il s'agit du centre d'animation 3AC8, dit Beaujon, pour 347 360 euros. Les frais de nettoyage des locaux, par exemple, mairie, école, conservatoire, crèches, à hauteur de 8 % de ce budget pour 189 952 euros.

La deuxième partie représente 10% du budget, ce sont des travaux réalisés dans les équipements pour 232 000 euros dont 146 664 euros dans les écoles. Par exemple, la réfection des sanitaires à Roquépine, la pose des stores à Surène et l'école rue de Moscou pour de meilleures conditions d'apprentissage. 46 833 euros de travaux dans les crèches, par exemple de gros travaux de modernisation faits à la crèche Maleville, 36 154 euros de travaux à la Mairie, 2 213 euros de travaux aux Bains douches, 814 euros de travaux à la bibliothèque de Courcelles. Tout cela représente effectivement 10 % du budget. Puis les dépenses de fonctionnement consacrées aux conseils de quartier, manifestations culturelles, associatives, sportives pour la petite enfance, les scolaires, organisées par la Mairie, qui représentent 5 % des dépenses, soit 113 465 euros. Je rappelle que dans la précédente mandature, mon collègue André TILLOY avait envoyé un courrier aux conseils de quartier et qu'une partie du budget avait été utilisé en direct dans ces conseils de quartier. Enfin, les dépenses d'investissement comprenant les crédits des conseils de quartier pour 6 % des dépenses, soit 148 034 euros dont 116 000 euros de travaux de voirie, 24000 euros de travaux dans les équipements et 7 624 euros d'achats de mobilier et matériels de bureau dans les équipements de proximité. Comme vous le savez, il se peut que d'un exercice à l'autre, il y ait des crédits qui n'aient pas été utilisés. Cela veut dire que des factures n'ont pas été payées parce que tout simplement, elles ne sont pas arrivées avant la clôture budgétaire. Le solde de l'exercice 2019 correspond à 172 949 euros, donc 139 000 euros de dépenses engagées en 2019, mais qui n'ont pas été payées dans l'année. Le solde est essentiellement lié à une surévaluation des dépenses d'électricité par la Direction des constructions publiques et l'architecture. Cela arrive souvent dans la gestion de l'état spécial d'arrondissement. C'est à dire que les fluides sont en général surévalués ou sous-évalués. Il peut donc y avoir une différence au niveau du budget. Enfin, les investissements localisés se décomposent en investissements d'intérêt local (IIL) et autres investissements localisés (IL). Ils sont votés sur le budget général de la Ville de Paris. La Maire de Paris décide de leur répartition, même si les maires d'arrondissement interviennent dans la programmation budgétaire des équipements. Les maires d'arrondissement disposent depuis 2011 d'un pouvoir de décision sur cette programmation pour l'entretien des équipements de proximité et des espaces publics. Pour information, les principaux travaux réalisés en 2019 sur ces crédits d'investissement localisés sont pour 1,2 million d'euros de voirie, 236 000 euros de travaux dans deux écoles, 257 000 euros de travaux dans les crèches, 33 400 euros sur les études portant sur les réaménagements de la Mairie afin d'installer la bibliothèque et le nouvel accueil. Enfin, 25 000 euros de travaux pour le centre d'animation et le gymnase.

Voilà pour le compte administratif 2019. Je vous demande de bien vouloir voter, si vous n'avez pas de questions.

Mme LECUYER : J'ai une petite question concernant la ligne 61 351, locations mobilières matériels roulants pour 144 000 euros. La question avait été posée l'année dernière afin de savoir ce qu'il y avait derrière cette ligne. Votre réponse avait été assez floue, or c'est vrai que c'est une dépense qui augmente tous les ans de façon assez importante, puisque il y a un an, elle était à 142 000 euros, il y a deux ans à 125 000 euros. Est-ce qu'il s'agit des chauffeurs ? Nous n'avons pas réussi à savoir ce que signifie cette ligne ? Dans le compte-rendu du conseil d'arrondissement de l'année dernière, vous aviez évoqué le transport, notamment scolaire. Visiblement, ce n'était pas tout à fait cela. C'est une première question.

Un deuxième point. Vous n'avez pas cité parmi les investissements localisés les 87 000 euros consacrés à l'installation des *Tulipes* de Koons. Là c'est du concret, nous avons la facture, car on nous avait promis un cadeau mais ce cadeau a un coût non négligeable pour les Parisiens, à savoir quasiment 88 000 euros de frais d'installation, sachant que les fameuses *Tulipes*, qui ont suscité la polémique comme vous vous en souvenez, nécessiteront aussi des frais d'entretien.

Un dernier point même si la réponse a été apportée dans vos commentaires. Au sujet des fêtes et cérémonies, il y avait 82 000 euros de crédits ouverts. Il n'y a eu que 52 000 euros de dépenses. Donc 29 000 euros n'ont pas été dépensés.

M. GAUGER : Nous nous en félicitons.

Mme LECUYER : Nous nous en félicitons, mais est-ce dû aux circonstances ? Par exemple, le mouvement des gilets jaunes qui a réduit le nombre d'activités ? C'est 30 000 euros qui n'ont pas été dépensés, c'est donc intéressant de savoir pourquoi.

M. BALADI : Pour vous répondre, je vais procéder par ordre. Vous faites référence à la ligne 61 041, c'est cela ?

Mme LECUYER : Non la ligne 61 351, la même question avait été posée l'année dernière et nous n'avions pas eu la réponse. Locations mobilières pour 144 000 euros

M. BALADI : C'est la rubrique 61 351 c'est cela ?

Mme LECUYER : oui, 61 351

M. BALADI : Par rapport à la location des mobiliers, pour ne pas vous répondre des bêtises, nous allons redemander une nouvelle fois aux services de préciser exactement ce qu'il y a dans cette rubrique comptable. Car, pour le dire aussi à la salle, il y a une quinzaine de pages dans ce bilan comptable. Il s'agit d'un classement comptable. J'essaie de faire un résumé synthétique, mais il faut voir en détail. Je vous rappelle que nous votons pour l'état spécial d'arrondissement, 2,3 millions d'euros. Le budget de la Ville c'est 8 milliards. Tout ce qui est payé par la Ville de Paris n'entre pas forcément dans le cadre de ce budget, donc pour ne pas vous répondre des bêtises, je ne vais pas vous répondre immédiatement et je sollicite une nouvelle fois les services de la Ville pour avoir les réponses.

Concernant la 2^{ème} question sur les fêtes et cérémonies dont 30000 euros non dépensés, cela correspond effectivement aux crédits ouverts, mais non dépensés dans l'année, en lien évidemment avec la crise des gilets jaunes et de la Covid-19. Fatalement, il y a eu beaucoup moins de vernissages et d'expositions.

Mme LECUYER : C'était l'année dernière.

M. BALADI : En tout cas, ce sont des crédits qui n'ont pas été dépensés dans l'année. Je rappelle qu'il y a un solde de 172 000 euros pour 139 000 euros, ce sont des dépenses engagées en 2019 qui n'ont pas pu être payées, dans l'année. Si vous le souhaitez, nous pouvons vous donner le détail de ces dépenses.

D'autres questions, d'autres remarques ?

M. GAUGER : Concernant la statue, je tiens à préciser que c'est la ville de Paris qui a couvert ces dépenses et pas la Mairie du 8^e. Et là nous votons le budget du 8^e arrondissement.

Deuxième remarque, et je voudrais que nous nous en félicitions, par rapport au gymnase Roquépine. Pour ceux qui sont arrivés lors de cette mandature, il faut savoir qu'en 2014 le gymnase Roquépine était dans un état de délabrement total. Il accueille beaucoup d'enfants des écoles alentours. Depuis 2014, nous avons engagé un programme de restauration de cet équipement. Nous nous sommes battus avec Madame le Maire pour obtenir ce budget qui nous avait toujours été refusé. Je tiens à féliciter Madame le Maire pour avoir obtenu ces crédits. Par exemple, en 2019 mise en conformité des locaux sociaux. Au premier étage, le local personnel n'était pas digne de nos agents et nous sommes très heureux d'avoir pu le restaurer. Je tenais à insister sur ce point. Nous continuerons à restaurer nos équipements de proximité pour être à la hauteur de notre arrondissement.

M. BALADI : D'autres questions, d'autres remarques ? Je vous propose donc de passer aux votes.

A L'UNANIMITE (9 voix), le conseil du 8^e arrondissement ADOPTE le compte administratif 2019

Suffrages exprimés POUR : 9 (M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRİKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY)

ABSTENTION : 3 (Mme Athénaïs MICHEL, Mme Sophie SEGOND, Mme Catherine LECUYER)

6 ° / 08 2020 09 — Désignation des membres du conseil du 8^e arrondissement au sein du Comité de gestion de la 8^e section du CAS-VP

Mme d'HAUTESERRE : La délibération concerne, outre le maire qui est membre de droit, la désignation de cinq membres à la représentation proportionnelle. Cela donne quatre sièges pour la majorité et un pour l'opposition, attribué à la liste ayant eu le plus de voix. Je propose : Madame Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, Monsieur Vincent BALADI, Madame Virginie KRİKORIAN, Monsieur André TILLOY et Mademoiselle Athénaïs MICHEL. Vote sur le principe de la main levée sur les désignations.

A L'UNANIMITE, le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

7 ° / 08 2020 10 — Désignation des représentants du Conseil du 8^e arrondissement au sein du conseil d'administration du Conservatoire municipal Camille SAINT-SAËNS du 8^e

Mme d'HAUTESERRE : Avons-nous fait le changement ? Oui, alors nous avons Jean-Pascal HESSE, Delphine MALACHARD des REYSSIERS, Grégoire GAUGER et Sophie SEGOND. Vote à main levée. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

Mme d'HAUTESERRE : Par ailleurs, il convient de nommer quatre personnes qualifiées. José DEGLI EXPOSITO, Madame Olwenn AUDREN, Monsieur Mathieu GALLET et Monsieur Wilhelm LALIGANT. Vote à main levée.

A L'UNANIMITE, le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

8 ° / 08 2020 11 — Désignation des membres du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires du 8^e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE : Il s'agit de la désignation des membres du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires du 8^e arrondissement.

Ecole maternelle Bienfaisance

Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER titulaire
Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS suppléante

Ecole maternelle Roquépine

Vincent BALADI titulaire
Grégoire GAUGER suppléant

Ecole maternelle Moscou

Jeanne d'HAUTESERRE titulaire
Jean-Louis BARTHELEMY suppléant

Ecole primaire/maternelle Paul Baudry

Jean-Pascal HESSE titulaire
André TILLOY suppléant

Ecole primaire/maternelle Robert Estienne

Jeanne d'HAUTESERRE titulaire
Martine GUICHARD suppléante

Ecole primaire/maternelle Monceau

Virginie KRIKORIAN titulaire
Grégoire GAUGER suppléant

Ecole primaire Bienfaisance

Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS titulaire
Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER suppléante

Ecole primaire Florence

Jean-Louis BARTHELEMY titulaire
Jeanne d'HAUTESERRE suppléante

Ecole primaire Surène

André TILLOY titulaire
Vincent BALADI suppléant

A L'UNANIMITE, le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

9 ° / 08 2020 12 — Désignation des représentants du conseil du 8^e arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées du 8^e arrondissement

Mme d'HAUTESERRE : Il s'agit de la désignation des représentants du conseil du 8^e arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées.

Collège CHAPTAL, Virginie KRIKORIAN titulaire. Jean-Louis BARTHELEMY titulaire.

Collège CHAPTAL, Jean-Pascal HESSE suppléant, Grégoire GAUGER suppléant.

Lycée CHAPTAL, Grégoire GAUGER titulaire. Delphine MALACHARD des REYSSIERS titulaire.

Lycée Chaptal, Jean-Louis BARTHELEMY suppléant. Lycée CHAPTAL, Jean-Pascal HESSE suppléant.

Lycée Racine, André TILLOY titulaire. Lycée Racine, Jean-Pascal HESSE titulaire.

Lycée Racine, Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER suppléante. Martine GUICHARD suppléante.

Collège Condorcet, Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER titulaire. André TILLOY titulaire.

Collège Condorcet, Jean-Louis BARTHELEMY suppléant. Virginie KRIKORIAN suppléante.

Collège Octave-Gréard, Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER titulaire. Grégoire GAUGER titulaire.

Collège Octave-Gréard, Jean-Louis BARTHELEMY suppléant. Jean-Pascal HESSE suppléant.

Vote à main levée pour ces désignations.

A L'UNANIMITE, le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

10 ° / 2020 DASCO 54 — Collèges publics parisiens et lycées municipaux - subventions d'équipement de 121 020 euros et subventions pour travaux (261 972 euros)

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Conformément au code de l'éducation, cette délibération concerne les dotations que la Mairie de Paris offre aux collèges. Les écoles dépendent des mairies, les collèges des départements, Paris étant les deux, ainsi que les lycées. Il s'agit ici d'une dotation complémentaire, notamment pour les équipements matériels et mobiliers, notamment informatiques de plusieurs collèges. Celui qui nous intéresse aujourd'hui est le collège Condorcet, où nous vous proposons une dotation de 14 341 euros pour fournitures, pose, brûleurs, chaudière et autres mises à jour du système de chaudière de cet établissement. Cela a été évidemment fait en concertation avec l'Éducation nationale et les services compétents de la mairie de Paris. Je vous appelle à voter pour.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE, le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

11 ° / 2020 DASCO 55 — Collèges publics dotés d'une restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2020-2021

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : La question que nous nous posons tous, c'est : qu'est-ce que les commensaux ? En fait, il s'agit des tarifs uniques réservés, notamment par le code de l'éducation, au personnel de la ville de Paris affecté dans les collèges, personnel Éducation nationale, surveillants, personnel administratif, personnel médical, enseignants, directions et personnel déjeunant de manière occasionnelle, appelés passagers. Il s'agit de toutes les personnes, en dehors des enfants, qui vont bénéficier de la restauration scolaire. Cela avait été voté l'année dernière, l'évolution est assez faible en termes de tarification unique. Vous avez dans les annexes les précisions pour les deux collèges qui nous intéressent, dans le 8^e, les collèges Condorcet et Octave Gréard. Le prix de repas est calculé sur une échelle parisienne, il est raisonnable de penser que cela a été bien calculé. J'appelle donc à voter pour.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des questions, des observations ? Je mets aux voix.

A L'UNANIMITÉ, le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

12 ° / 2020 DASCO 71 — Caisse des écoles du 8^e – Subvention exceptionnelle (141.274 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

2020 DASCO 81 — Caisses des écoles – Modification du calendrier de versement des subventions au titre du service de restauration scolaire

Rapporteur : Mme Delphine MALACHARD des REYSSIES

Mme MALACHARD des REYSSIES : Je vous propose de réunir les DASCO 71 et 81, qui sont en fait des subventions versées à la caisse des écoles du 8^e arrondissement. La fermeture des écoles liée à la crise sanitaire, dès le 16 mars sur l'ensemble du territoire national, a eu de lourdes conséquences financières sur la caisse des écoles. Une subvention exceptionnelle a été accordée à tous les arrondissements de Paris. Concernant la caisse des écoles du 8^e arrondissement, il a donc été proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 141 274 euros. De plus, la subvention annuelle pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire d'un montant de 957 807 euros est versée normalement au cours du deuxième semestre de l'année. Or il apparaît opportun d'avancer également le paiement du solde, 25 % de la subvention annuelle, soit 239 451,75 euros afin de permettre aux caisses des écoles de faire face à leurs dépenses obligatoires et cela le plus rapidement possible.

Mme LECUYER : Madame le Maire, nous avons désigné à l'unanimité un certain nombre de membres pour les comités de gestions du CAS-VP et le conseil d'administration du conservatoire. Nous avons aussi élu les représentants des conseils des écoles. J'aurais voulu savoir ce qu'il en était des membres du comité de gestion de la caisse des écoles.

Mme d'HAUTESERRE : Effectivement, j'avais l'intention de revoir le règlement, car cela relève du règlement de fonctionnement de notre mairie, afin de l'assouplir et de permettre à des membres qui le souhaitent, à des parents par exemple, de pouvoir en faire partie. Cela n'a pas été validé par le passé, car c'était devenu un sujet politique. Quand je suis arrivée en 2014, j'ai suivi ce qui avait été

fait par mon prédécesseur pendant trente-et-un ans. J'ai considéré que cela était bien. Étant donné que le sujet a été abordé, le règlement sera revu afin de donner la possibilité de désigner les personnes et notamment les parents qui souhaitent s'impliquer dans cette caisse des écoles

Mme LECUYER : Il s'agissait plutôt des représentants des élus, c'est la raison pour laquelle je fais acte de candidature Madame le Maire, puisque je n'ai été désignée pour aucun des autres comités.

Mme d'HAUTESERRE : Cela n'est pas à l'ordre du jour. On vote pour les délibérations 71 et la 81? Je mets aux voix

A L'UNANIMITE, le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

13 ° / 2020 DEVE 26 — Convention de mise à disposition par la Fondation des Artistes du parc de l'hôtel Salomon de Rothschild (8^e) pour ouverture au public. Convention de gestion

Rapporteur : M. Jean-Pascal HESSE

M. HESSE : Mesdames, messieurs, par convention en date 2 septembre 1998, la Fondation des Artistes du parc de l'hôtel Salomon de Rothschild a accepté de mettre gratuitement à la disposition de la Ville son jardin de 4 000 mètres carrés pour son ouverture au public. Sa convention arrive à expiration. Je vous demande d'autoriser la signature d'une nouvelle convention pour une période de dix ans qui prévoit l'entretien du site par la Ville et vous prie mes chers collègues de bien vouloir en délibérer et de voter favorablement.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations ?

Mme LECUYER : Je voulais dire que ce jardin est absolument magnifique, mais aussi fragile. Je voulais féliciter les habitants et les riverains, dont certains sont très soucieux de ce parc et vérifient qu'il n'y a pas de problèmes de saleté ou d'insalubrité.

Nous avons évoqué deux sujets, le premier est le passage des agents de surveillance. Ils passent apparemment de 15 heures à 16 heures. Or, les véritables besoins de ce parc seraient plutôt en fin d'après-midi, voire en début de soirée. Y aurait-il possibilité de faire quelque chose ?

Avez-vous également des précisions sur les conteneurs de tri sélectif qui vont être installés à l'entrée du parc ?

Mme d'HAUTESERRE : Ce matin j'ai vu à la troisième commission au Conseil de Paris, dont je suis membre depuis 2014, l'adjoint en charge des parcs, Christophe NAJDOVSKI. Je lui ai fait part des moyens supplémentaires à mettre en œuvre pour pouvoir gérer ce parc et j'ai aussi rappelé que certains riverains se plaignaient par le passé car c'était bruyant. Il m'avait promis de revoir la gestion de ce parc. J'avais aussi évoqué, vous le savez certainement, le fameux mur qui devait être végétalisé, mais qui a été difficile à mettre en place. Il m'a promis de revoir cela et quand ce sera possible, il végétalisera. Nous serons très contents d'avoir un arrondissement avec un peu plus de verdure, pour le bien-être de nos riverains. Je prends évidemment en compte ce que vous venez d'évoquer.

Nous ferons tout pour que ce parc reste propre. Ce parc est fréquenté souvent à l'heure du déjeuner, car de nombreux bureaux sont à proximité. Nous accueillons dans le 8^{ème}, 195 000 personnes qui viennent y travailler chaque jour. Les personnes qui ne souhaitent pas aller au restaurant prennent des plateaux ou amènent des sandwiches et ne respectent pas toujours l'espace public, en jetant des débris n'importe où. Malheureusement, nous les rappelons sans arrêt à l'ordre, mais comme nous n'avons pas d'agents pour les verbaliser, la question se pose de savoir si nous devons en nommer un pour verbaliser ces incivilités.

M. GAUGER : Madame LECUYER demande de revoir les horaires. Je voudrais juste que nous insistions sur le fait qu'il s'agit d'un parc privé, mis à disposition à titre gratuit. Les propriétaires l'utilisent à des fins personnelles le soir. Je voudrais les remercier au nom de la Mairie du 8^e arrondissement, car ils ne sont pas obligés de le mettre à disposition. Je trouve que c'est un deal gagnant-gagnant pour la Mairie du 8^e, car nous n'avons pas beaucoup de squares dans notre arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : je mets aux voix cette délibération.

A L'UNANIMITE, le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

14 ° / 2020 DFPE 107 — Accompagnement des séparations - Subventions de 159.500 euros à neuf associations et signature de huit conventions annuelles et un avenant à convention pour leurs activités de médiation familiale

Rapporteur : Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER

Mme DEBADIER MOULINIER : Mes chers collègues, dans le cadre de l'accompagnement des familles, face à des événements susceptibles de les fragiliser, telles que des séparations, la ville de Paris soutient des dispositifs comme la médiation familiale. Il vous est proposé de voter pour des subventions à neuf associations qui interviennent lors de la séparation des parents, en mettant à disposition des médiateurs familiaux en vue du maintien du lien entre l'enfant et ses deux parents, et parfois même avec ses grands-parents.

Parmi ces associations, La Ligue française pour la santé mentale propose dans le 8^{ème} un service de médiation familiale intitulé « Espace médiation familles » qui a accompagné en 2019 soixante-dix familles. Elle offre également des permanences d'information sur la médiation familiale, ainsi qu'un soutien psychologique pour adultes, adolescents, enfants, dans des cas de victimologie, violences conjugales ou familiales, par des entretiens individuels ou des groupes de parole. Comme Madame le Maire l'a annoncé, l'enveloppe de subvention est de 159 500 euros pour les neuf associations. Madame le Maire, mes chers collègues, j'appelle à voter favorablement pour cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations ?

Mme LECUYER : Il est vrai que j'interviens tous les ans sur cette fameuse subvention en évoquant le fait qu'évidemment nous nous réjouissons que ces associations puissent travailler pour essayer de raccommoder ce qui est très fragilisé, en l'occurrence toutes ces familles. J'insiste sur le fait, et je l'ai mis dans mon programme municipal, j'ai vu que l'aviez inscrit vous aussi et je vous en félicite, j'espère que vous irez jusqu'au bout de la démarche, sur le fait que nous organisons une préparation au mariage civil dans notre mairie. Depuis quelques années, j'évoque l'association Cap mariage qui

exerce déjà dans certaines mairies de France, comme dans le 15^e arrondissement et dans le 17^e arrondissement. C'était donc l'occasion de ré-évoquer ce sujet qui m'est cher. Je vous remercie.

Mme SEGOND : Madame le Maire, savez-vous si le dispositif proposé par cette association a été mis en regard avec l'expérimentation obligatoire préalable aux Contentieux familiaux qui a été mise en place dans les ressorts de onze tribunaux de grande instance, notamment en région parisienne et à Pontoise ?

Mme d'HAUTESERRE : Concernant notre arrondissement, nous n'avons jamais eu ce retour (comme vous le savez, nous sommes considérés comme un arrondissement privilégié de nantis et de rentiers, ces problèmes n'ont jamais été abordés par les personnes concernées). Depuis ces dernières années, des femmes, car cela concerne souvent des femmes, viennent nous demander de l'aide. Nous les dirigeons vers une assistante sociale. Souvent les personnes viennent principalement pour demander un logement. Nous essayons de les mobiliser au moment des mariages. André TILLOY, ici présent, avait fait une proposition de rencontrer les couples. Il faut agir tout doucement car cela n'est pas une obligation de service. Pour ma part, je veux que les choses se passent bien. Quand les demandes sont évidemment prégnantes et que nous pouvons faire quelque chose, notre but, en tant qu'élus, c'est aussi de permettre aux habitants de se sentir bien, épaulés et aidés. Nous sommes tous et toutes très concernées par ces problèmes.

M. GAUGER : Au niveau du sport, qui a son rôle à jouer au niveau familial et social, nous avons mis en place depuis plusieurs années un programme notamment pour les femmes battues ou violées. Nous les accompagnons avec le Docteur GUÉRIN dans des ateliers d'escrime. Cela fonctionne très bien. Nous avons souvent du mal à obtenir des subventions de la ville de Paris, mais nous continuerons à nous battre pour que ce type d'ateliers puisse continuer à se tenir dans le 8^e arrondissement. C'est vraiment quelque chose d'important, comme l'a dit Madame le Maire qui a d'ailleurs organisé des assises, des ateliers et des opérations de sensibilisation plusieurs fois à la mairie. Je pense qu'il faut que tout le monde soit informé.

Mme d'HAUTESERRE : Des observations ? Je mets aux voix.

A L'UNANIMITE, le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

15 ° / 2020 DAC 40 — Subvention de 2.350.000 euros et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point

Rapporteur : M. Jean-Pascal HESSE

M. HESSE : Dans le cadre de la politique de soutien aux institutions culturelles, je vous propose aujourd'hui d'apporter notre aide au Théâtre du Rond-Point des Champs-Élysées dirigé par Jean-Michel RIBES. Ce lieu, qui réunit chaque année de nombreux spectateurs et plus de 700 représentations, s'est trouvé dans l'obligation de revoir à la baisse sa programmation et l'organisation de ses équipes afin de tenir compte des conséquences de la crise que nous traversons. Afin d'accompagner le théâtre dans cette reprise, il nous est proposé de voter aujourd'hui une subvention exceptionnelle de 200 000 euros en plus de la subvention attribuée en décembre dernier. Aujourd'hui il nous est donc proposé d'accorder un soutien total de 2 350 000 euros au Théâtre du Rond-Point. Je vous prie de bien vouloir en délibérer et d'autoriser à signer cet avenant à convention annexée au présent projet.

M. GAUGER : Au nom de la majorité, je voudrais juste exprimer toutes nos réserves sur la programmation qui a lieu dans ce théâtre. Nous le disons depuis plusieurs années au sein de cette enceinte. C'est important. Et nous continuerons à sensibiliser la ville de Paris sur ce sujet.

Mme LECUYER : Je rejoins ce que vient de dire Grégoire. C'est quand même une programmation souvent très politique. C'est un théâtre qui vit sous perfusion. Quand on regarde les chiffres, on s'aperçoit que c'est hallucinant. Nous en sommes à six millions d'euros de subventionnement. Au regard de tous les petits théâtres privés qui ont du mal à boucler les fins de mois, c'est assez affolant. J'émetts donc une grande réserve sur ces subventions.

Par ailleurs, j'aurais aimé savoir s'il serait possible d'organiser des partenariats avec des écoles de notre arrondissement. Tant qu'à subventionner à grands frais ce théâtre, autant que nos petits écoliers du 8^e puissent profiter de la programmation quand elle convient.

M. HESSE : C'est un théâtre qui appartient à la ville de Paris, c'est une concession de la ville de Paris.

M. BALADI : Au sujet de la programmation, nous émettons exactement les mêmes réserves que vous. Cependant, si elle ne convient pas, personnellement je n'inciterai pas du tout les élèves du 8^e à aller voir les représentations.

Mme LECUYER : J'ai précisé, si elle convient.

M. BALADI : C'est bien de le préciser.

Mme LECUYER : Cela veut dire que cela ne convient jamais et qu'il faut voter contre ?

M. BALADI : Je vous ai dit que nous avons le même avis sur le sujet, mais que ce théâtre appartient à la Ville, donc par défaut les subventions viennent de la Ville.

Mme MICHEL : Je voulais juste rappeler qu'avec la crise, le secteur de la culture a énormément souffert. Je pense qu'il n'y a pas de hiérarchisation à faire entre les théâtres, les petits et les grands. Je pense que tous les théâtres et tout ce qui touche au domaine de la culture doit avoir des subventions. La ville de Paris doit aider la culture via les théâtres. Peu importe la programmation et les réserves qui peuvent être mises à cet égard. Il faut garder cela à l'esprit.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il d'autres d'observations ?

Mme SEGOND : Merci Madame le Maire. J'ai plusieurs questions à vous poser. Tout d'abord, quel est le montant des subventions versé en moyenne aux théâtres du 8^e ? Le montant de la subvention versée me fait penser, Madame la Maire, au budget qui vous est alloué dans le 8^e, donc cela interpelle.

J'observe que les recettes d'activités artistiques constituent 25 % des recettes totales de ce théâtre. Est-ce que c'est un ratio habituel pour les théâtres publics parisiens ?

Dans le compte de gestion du Théâtre du Rond-Point, je ne vois aucune recette de mécénat. Est-ce propre à ce théâtre ou est-ce courant ? Quelles actions ont été menées par ce théâtre avec les habitants du 8^e et en particulier combien d'élèves ont bénéficié des tarifs préférentiels des scolaires ?

Enfin, dans le cadre du dispositif de la Ville de Paris qui s'appelle « L'art pour grandir », ce théâtre est censé mener une résidence artistique en collège. Est-ce qu'il l'a fait au sein d'un collège du 8^e ? Et si oui, lequel ? Merci beaucoup.

M. HESSE : Je ne sais pas. Je viens d'arriver, mais je vais me renseigner. La question m'intéresse.

Mme d'HAUTESERRE : Chaque année, nous avons abordé ce sujet de subvention, particulièrement pour ce théâtre qui a focalisé des mécontentements, car la personnalité de Jean-Michel RIBES est clivante. Et comme c'est un théâtre de la Ville et que la programmation s'adresse plutôt à des adultes, il n'a jamais été approché, à ma connaissance, ni par les collègues, ni par les écoles. Aujourd'hui, nous parlons d'une subvention suite à la pandémie qui a atteint tout le monde de la culture. Quoi qu'il arrive, que nous votions pour ou contre, la majorité du Conseil de Paris votera pour cette subvention. Maintenant, en votre âme et conscience, si vous voulez voter contre par principe, car c'est le théâtre de la Ville géré par une personnalité qui est là depuis très longtemps. Je l'ai connu par le passé quand je travaillais pour France 3. Il n'a pas changé et il assume complètement sa programmation. Est-ce que nous devons le sanctionner ou pas ? Je mets cette délibération aux voix.

Mme SEGOND : Madame le Maire, Je vais voter contre. Je vais expliquer les raisons de mon vote, car cela me semble important. Je n'ai rien à reprocher à Jean-Michel RIBES, en tant qu'auteur, comédien, metteur en scène très reconnu, et je ne souhaite d'ailleurs pas m'immiscer dans la liberté de créer reconnue aux artistes. Mais par conviction et solidarité avec les victimes, je voterai dorénavant contre toutes les contributions qui seront présentées par Monsieur Christophe GIRARD adjoint à la mairie de Paris, soutien affirmé et réaffirmé du délinquant et pédophile Gabriel MATZNEFF, jusqu'à ce que l'adjoint Christophe GIRARD démissionne de ses fonctions.

Mme d'HAUTESERRE : Je vous prie de m'excuser, mais je ne pense pas que ce soit le sujet de cette délibération. J'appelle donc et demande à ce que nous nous prononçons sur cette délibération qui concerne cette subvention. Qui est contre ?

A LA MAJORITE (11 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération.

Suffrages exprimés POUR : 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL)

Suffrages exprimés CONTRE : 2 (Mme Sophie SEGOND, Mme Catherine LECUYER)

M. HESSE : Je voulais dire à Sophie SEGOND que je me renseignerai. La question m'intéresse, d'autant plus que Monsieur RIBES ne mentionne jamais les subventions qu'il reçoit.

Mme SEGOND : Merci. Monsieur RIBES ne rend aucun compte.

16 ° / 2020 DAE 72 — Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – conventions

2020 DAE 89 — Marchés non alimentaires gérés en régie directe - Covid-19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants

2020 DAE 104 — Marchés découverts alimentaires et biologiques - Covid19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants

Rapporteur : M. Vincent BALADI

M. BALADI : Merci Madame le Maire. J'ai trois délibérations de suite qui portent sur le soutien aux commerçants ou aux marchands impactés par la Covid 19. La première est la DAE 72 sur les activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public. Comme vous le savez, la ville de Paris délivre des autorisations de longue durée permettant à des commerçants d'exercer une activité économique sur la voie publique et les espaces verts. Ces activités contribuent à l'animation commerciale des quartiers. Afin d'améliorer la gestion générale de ces commerces et de l'adapter aux réalités de l'exploitation, une refonte du règlement a été faite au Conseil de Paris en mars 2018. La nouvelle réglementation a intégré les évolutions et initiatives prévues dans l'ordonnance gouvernementale du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques imposant une procédure de mise en concurrence préalable pour toute exploitation économique sur le domaine public. Elle rappelle que les emplacements sont attribués après appel à proposition et précisent les conditions d'exploitation.

C'est dans ce cadre-là que la ville de Paris a lancé fin 2019 des appels à propositions afin de proposer des affectations de dix emplacements. Sur la base ces critères objectifs, projet d'exploitation, insertion dans le domaine public, critères financiers, les lauréats ont été désignés dans le cadre des commissions d'attribution. Afin de permettre aux futurs exploitants de débiter leur activité dès que possible, il convient au Conseil du 8^e arrondissement et au Conseil de Paris de signer les conventions d'occupation du domaine public avec chacun d'entre eux. Vous avez différents emplacements, mais nous ne sommes concernés que par celui du 28 avenue des Champs-Élysées, en bas près de la Galerie 26, pour une activité commerciale, touristique innovante, billetterie et informations touristiques. Il ne s'agit donc pas d'un kiosque alimentaire, comme pour d'autres emplacements. En l'occurrence, il s'agit de PARIS CITY VISION pour une activité commerciale, touristique et un kiosque de 15,7 mètres carrés situé au 28 avenue des Champs-Élysées, avec une convention d'occupation de trois ans, moyennant une redevance garantie et évolutive de 36 100 euros la première année, 45 000 euros la deuxième année et 50 000 euros la troisième année, ainsi qu'une redevance variable complémentaire égale à 5 % du chiffre d'affaires annuel réalisé dans le kiosque.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations sur cette délibération ?

Mme SEGOND : Madame le Maire, savez-vous si le comité des Champs-Élysées a été consulté sur ce point-là, et si oui, quel a été son avis ? Savez-vous également si le bureau consultatif de quartier a été consulté, et si oui, quel a été son avis ?

Parmi les critères d'attribution, figure la qualité esthétique du projet. Avez-vous eu accès, Madame le Maire, au descriptif précis, puisque vous savez comme moi que nous avons essuyé quelques expériences cuisantes en termes d'esthétique, comme les fameuses fontaines.

Mme d'HAUTESERRE : Ce projet existe depuis deux ans. Il s'agit des kiosques qui remplacent les offices de tourisme. Dans le passé, nous avions un office de tourisme situé sur les Champs-Élysées, à

l'emplacement désormais d'un grand magasin de luxe. Entre 300 000 et 600 000 personnes se promènent sur cette avenue et ne bénéficient pas de point d'information. Ce kiosque remplacera le bureau de tourisme. J'ai constaté par le passé que souvent quand les touristes demandent aux Parisiens un trajet ou une adresse, pour s'amuser ces derniers les envoient dans l'autre sens. Nous avons reçu des plaintes et ces touristes devaient aller demander dans les restaurants pour retrouver leur chemin. Je pense que c'est une bonne chose d'avoir ce kiosque qui vend des plans de Paris. C'est important d'avoir une présence sur cette avenue, pour que les badauds et touristes puissent s'informer en cas de besoin ou après avoir été volés par un pickpocket. Un design a été proposé et un kiosque du même concept se trouve devant la boutique Dior. Je mets cette délibération aux voix.

A L'UNANIMITE, le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

17 ° / DAE 141 — Marchés de quartier – Covid-19 – Indemnisation des délégataires de service public, gestionnaires des marchés - Provision sur indemnité

Rapporteur : Mme. Virginie KRIKORIAN

Mme KRIKORIAN : Chers collègues, comme vous le savez pendant la crise de la Covid-19, le Gouvernement avait pris des décisions concernant la fermeture des marchés couverts et ouverts. Dans ces conditions-là, les commerçants qui avaient l'habitude de venir vendre leurs produits, n'ont pas pu développer leur chiffre d'affaires. Dans ce cadre-là, la Mairie a mis en place des mesures pour aider ces commerçants dans un plan de soutien. Elle propose d'exonérer ces commerçants de l'ensemble des charges et montants des emplacements sur la période où les marchés ont été fermés.

Dans le 8^e arrondissement, nous sommes heureux de bénéficier de ces mesures. L'objectif c'est d'aider les commerçants, mais pas seulement. Il y a aussi ceux qui sont les gestionnaires des marchés, qui ont une baisse de leur chiffre d'affaires. Il est donc proposé une indemnisation aux délégataires de la gestion des équipements et services pour le compte de la ville. En l'occurrence, pour la Marie du 8^e arrondissement, il s'agit de la société DADOUN père et fils qui s'occupe de la gestion du secteur B des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens. Cela couvre nos deux marchés, Madeleine et Batignolles. Il est proposé une indemnité qui représente 1,9 million d'euros, au titre de l'ensemble des marchés gérés. Il s'agit là d'une première estimation. Une analyse sera faite par la suite pour définir exactement le montant de l'indemnité. Il s'agirait donc là d'une avance qui serait complétée par un solde complémentaire une fois que l'analyse sera terminée. Je vous propose de voter favorablement pour cette mesure qui permet d'accompagner nos commerçants, mais également nos délégataires qui gèrent nos marchés.

Mme LECUYER : Effectivement c'est une très bonne mesure, puisque nous avons des marchés qui se portent très mal. Je pense en particulier au marché de la Madeleine qui est moribond, n'ayons pas peur des mots. C'est l'occasion d'évoquer ce marché, qui a vraiment besoin que nous réfléchissions à des propositions pour lui donner un nouveau souffle. J'avais évoqué dans mon programme, je pense que vous l'avez évoqué aussi, l'idée de réfléchir à le valoriser. Pourquoi ne pas le déplacer sur cette place de la Madeleine qui a connu des grands travaux, mais malheureusement sans un effet particulièrement visible. Je voulais mettre en avant ce petit marché de la Madeleine et j'espère que cette mandature sera l'occasion de nous en occuper plus précisément.

Mme d'HAUTESERRE : Tous ceux qui habitent dans l'arrondissement depuis un certain temps, presque trente ans pour ma part, le savent, ce marché de la Madeleine était très fourni à une certaine période, tout dépend des exploitants. Si les familles, les enfants ou autres ne reprennent pas l'affaire, nous passons de quinze exploitants à cinq aujourd'hui. Le concessionnaire connaît son domaine et a fait des propositions. L'an passé, j'avais rencontré un fleuriste qui voulait s'installer. Je crois que le montant de la redevance ne lui convenait pas. En outre, cela faisait aussi concurrence par rapport au fleuriste présent sur la place. Ce n'est pas faute de faire des propositions, encore faut-il trouver des exploitants qui ont envie de venir. Je rappelle que ce marché a lieu le mardi et le vendredi. Nous avons beaucoup soutenu la société DADOUN. En effet, beaucoup d'exploitants ne voulaient plus revenir au moment du coronavirus, cela ne rapportait pas parce qu'il s'agit d'une clientèle de proximité. Imaginez un salarié acheter du poisson ou de la viande et le garder toute la journée dans son bureau ! Il s'agit donc d'un marché spécifique pour les habitants. Notre but est que les personnes qui habitent à proximité puissent se fournir. Malheureusement, des petits supermarchés se sont installés dans le quartier. Un commerçant a besoin de vendre, s'il n'a pas de consommateurs, il ne viendra pas. Le problème est que nous tournons en rond. Nous avons demandé à DADOUN de se rapprocher des jeunes générations et de baisser les redevances. Nous en sommes à ce stade pour redynamiser le marché de la Madeleine qui est connu depuis des lustres !

M. BALADI : Bien évidemment, nous avons pensé à tout cela. Cela avait d'ailleurs été évoqué plusieurs fois en conseil de quartier, notamment le fait de déplacer le marché de la Madeleine. Il s'agit donc d'un vieux serpent de mer. Moi-même lors de la mandature précédente, j'avais pris le dossier en main. Le souci c'est qu'il y avait la rénovation en cours de la place de la Madeleine. Nous avons proposé de le déplacer mais des commerçants ne voulaient pas et nous rencontrions des problèmes techniques.

Il faut en effet de la place pour les piétons et les autres commerces. Les terrasses s'agrandissent actuellement, selon la volonté de la ville de Paris. Des commerçants ne voulaient pas non plus être sur le parvis Tronchet à cause de l'ensoleillement, notamment le poissonnier. Nombre de freins techniques existent, et Madame le Maire l'a dit, le règlement de la ville de Paris n'est plus du tout adapté aux horaires des salariés. Nous pouvons en parler longtemps, mais il faudrait faire des horaires d'été et des horaires d'hiver. Pourquoi dans le règlement de la Ville de Paris, cela n'est pas possible ? En effet, les commerçants ne peuvent pas travailler jusqu'à 21 ou 22 heures l'hiver. Ils vous diront que personne ne passe à ces horaires-là. En revanche, il faudrait faire en sorte que le règlement de la Ville de Paris puisse prévoir des horaires d'été, car c'est très agréable d'avoir un marché par exemple le soir. Il faudrait tout revoir de A à Z. En tout cas cela fait deux ans que le dossier est dans le bureau de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE). Dans le public, se trouve Madame DEMARQUAY, référente du conseil de quartier Elysée-Madeleine. Elle m'a accompagné dans des réunions, je vous affirme que c'est dur de faire bouger les choses.

J'ajouterai enfin que c'est le serpent qui se mord la queue. Il n'y a pas assez d'offre, donc peu de personnes viennent. Il y a peu de personnes, donc il y a peu d'offre. Nous avons essayé de trouver un poissonnier qui viendrait deux fois par semaine, mais ce sont les mêmes qui se retrouvent sur les autres marchés. Nous ne pouvons pas non plus affirmer avec les modes de consommation actuelle que tout le monde se déplace vers les marchés le matin. Il faut en être conscient et ne pas faire vivre cela que de subventions. Il est bien de subventionner toutes les associations, mais il s'agit de l'argent public.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il d'autres observations ? Je mets aux voix

A L'UNANIMITE, le conseil du 8^e arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

18 ° / V08 2020 01 – Vœu de Mme LECUYER pour sécuriser la rue de Penthievre, y compris en étudiant les options de piétonisation

Mme LECUYER : Mon vœu concerne la rue de Penthievre. En effet, des habitants et des commerçants du tronçon situé entre l'avenue Matignon et le Faubourg-Saint-Honoré nous ont saisis sur la dangerosité sur ce tronçon liée aux camions assez gros qui l'emploient très régulièrement. D'ailleurs un panneau d'interdiction de circulation pour les camions de plus de dix mètres a été installé. C'est la largeur des camions qui pose problème, la rue étant très étroite. Il y a régulièrement des voitures rayées, des rétroviseurs arrachés, et les terrasses provisoires actuelles sont menacées par le passage à vive allure des camions. Il est urgent d'agir avant qu'un accident dramatique ne survienne. C'est la raison pour laquelle Madame la Maire que je vous sollicite afin que vous portiez ce dossier auprès de la Ville de Paris et que ce tronçon fasse l'objet d'une étude d'aménagement en vue d'une piétonisation partielle ou totale, évidemment en concertation avec les habitants et les commerçants. Il faut surtout aussi que le panneau d'interdiction de circulation aux camions, qui n'est pas adapté, soit changé.

Il faudrait tenter de prendre contact avec l'application Waze qui dévie visiblement le flot de circulation sur ce petit tronçon de rue, alors qu'il existe des axes plus adaptés, comme la rue de La Boétie ou le boulevard Haussmann.

Mme d'HAUTESERRE : À l'attention de ceux qui habitent l'arrondissement, un certain nombre est présent ici, il ne vous a pas échappé que l'Élysée n'est pas loin et que depuis 2015 et les attentats, les présidents de la République HOLLANDE, puis MACRON, ont demandé une sécurité spécifique. Ces voies-là sont donc utilisées aujourd'hui pour détourner la circulation. Ni en tant que Maire, ni en tant qu'individu, nous n'avons la possibilité de réduire les dimensions des camions. Il y a des habitants dans cette rue. J'ai rencontré le monsieur qui s'était plaint qu'il fallait rentrer les rétroviseurs. Cet axe fait office de déviation par rapport aux anciens itinéraires, où notamment les camions passaient. Je rappelle que dans cet espace, il y a des restaurateurs et un fleuriste. Il faut donc qu'ils soient livrés.

Je rappelle que cette rue est habitée. J'ai proposé de retirer des emplacements de stationnement, je ne vous rapporte pas comment je me suis fait recevoir... Effectivement, il faut revoir cet espace, mais nous ne pouvons pas empêcher les camions de passer. J'ai ainsi expliqué au restaurateur que pacifier la rue de Ponthieu m'a pris trois ans, avec nombre d'engueulades reçues, car personne n'était d'accord. Aujourd'hui, tout le monde applaudit et me demande de faire la même chose pour l'autre tronçon. Je lui ai proposé de faire un projet en concertation avec les riverains et les commerçants. Nous ne pourrions jamais empêcher les camions de passer car il faut qu'ils livrent. Ou bien les restaurateurs déménagent de ce tronçon de rue. Nous pouvons pacifier, mais il faut trouver une solution pour que les voitures et les camions passent quelque part, la rue du Faubourg-Saint-Honoré étant condamnée à rester fermée.

Mme LECUYER : Il s'agit de la dimension des camions qui pose problème visiblement.

M. BARTHELEMY : Pour compléter ce que disait Madame la Maire, au sujet des travaux que vous évoquez, la circulation des rues Faubourg-Saint-Honoré, Ponthieu, Matignon et Delcassé dépendent des instructions et des préconisations du Préfet de Police, liées à la présence d'institution et de gouvernement du pays, en particulier le ministère de l'Intérieur et le Palais de l'Élysée.

En l'occurrence, les camions auxquels vous faites référence livrent un chantier de rénovation d'un immeuble sis 128 rue du Faubourg-Saint-Honoré. Les travaux s'achèveront en décembre 2021. Nous

nous retrouvons dans la même situation que pour les travaux de l'ambassade du Canada qui ont eu lieu au même endroit, car les deux immeubles sont voisins.

Beaucoup de camions arrivent par l'avenue Matignon et vont rejoindre le chantier. L'entreprise Bouygues, qui va établir une emprise en septembre, s'est engagée à fournir un plan de gestion et un planning des livraisons du chantier qui seront communiqués au comité de quartier dès la rentrée.

Le deuxième sujet, le projet de piétonisation de la rue de Penthièvre, est intéressant et pourrait être étudié avec les services de la voirie de la ville de Paris et les services de la Préfecture de Police dans le cadre d'une réflexion plus large à l'échelle de l'arrondissement. La vision d'ensemble est absolument essentielle, car piétonner une rue a un impact sur l'ensemble du quartier, et pas simplement pour les habitants et les commerçants de la rue.

Mme d'HAUTESERRE : À ce titre, il n'y a aucune raison que je porte ce vœu, d'autant plus que nous avons un projet de programme pour revoir tous les espaces et que nous ne savons pas si l'extension provisoire autorisée par la Ville pour les commerçants perdurera. L'équipe municipale se met en place. Vous savez que la politique de la Ville est d'avoir moins de voitures, donc elle sera ravie de piétonner partout. Néanmoins les personnes qui habitent dans ces quartiers possèdent des voitures. Il y a des parkings et des garages. Je ne crois pas que nous soyons prêts à ce que la capitale devienne entièrement piétonne, sans voiture, avec des vélos et des trottinettes.

Mme LECUYER : Nous sommes en accord sur ce sujets-là.

Mme d'HAUTESERRE : Je ne vois pas pourquoi je présenterai ce vœu. Je mets donc au vote. Qui est pour que je présente ce vœu au Conseil de Paris ?

Mme LECUYER : Il s'agirait de défendre le dossier. En tous les cas, de pacifier cette rue.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix.

A LA MAJORITE (10 voix), le Conseil d'arrondissement n'adopte pas le vœu.

Suffrages exprimés POUR le projet: 2 (Mme Catherine LECUYER, Mme Sophie SEGOND)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY)

ABSTENTION 1 : (Mme Athénaïs MICHEL)

19 ° / V08 2020 02 – Vœu de Mme LECUYER pour améliorer la publicité des séances du Conseil du 8^e arrondissement

Mme LECUYER : Madame le Maire, mes chers collègues. La publicité des délibérations du Conseil d'arrondissement est déjà une obligation légale. Elle permet d'informer les habitants des décisions prises par les élus. Cette démarche est essentielle à plusieurs titres. Elle permet tout d'abord une saine transparence des débats et des arbitrages. Elle peut être ensuite un moyen de renforcer l'intérêt que portent les électeurs à la vie démocratique locale et aux affaires de l'arrondissement, alors que l'on constate partout en France, de scrutin en scrutin, une abstention croissante.

Les nouvelles technologies de l'information sont nombreuses et permettent facilement à moindre coût la captation et la retransmission des conseils d'arrondissement. La plupart des arrondissements proposent ainsi la diffusion en direct de leur conseil.

Ces nouveaux modes d'information sont d'autant plus nécessaires que la crise sanitaire et les mesures de distanciation sociale – et ce, probablement, de façon durable – vont contribuer à la raréfaction du public en présentiel. C'est la raison de ce vœu, Madame le Maire. Je sollicite la mobilisation de ressources matérielles afin d'encourager et d'améliorer la publicité des séances du Conseil du 8^e arrondissement en permettant la captation et la retransmission en direct, notamment via les médias sociaux.

Je considère qu'il s'agit d'un sujet très intéressant à défendre au Conseil de Paris, demander donc des moyens pour assurer la retransmission de nos conseils d'arrondissement. Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE : Comme j'ai la chance d'avoir des adjoints et des conseillers, c'est Virginie KRIKORIAN qui va vous répondre.

Mme KRIKORIAN : Merci Madame la Maire. En réponse à votre proposition, il y a plusieurs choses qu'il faut comprendre. Tout d'abord le coût que cela représente. Nous sommes plutôt dans un contexte d'économies et je ne sais si notre conseil municipal doit investir dessus. Nous pourrions faire une rapide estimation, il faut des moyens de caméra. Il faut donner les moyens que chacun soit écouté pour que cela soit diffusé sur les réseaux sociaux. Tout cela nécessite un matériel d'un certain niveau de gamme pour permettre à chacun d'être diffusé sur les réseaux sociaux. Je pense que nous avons des dépenses à effectuer ailleurs.

Vous pourriez me rétorquer qu'il existe des moyens gratuits à exploiter, comme Google. Personnellement, au titre du respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD), je ne suis pas du tout militante de ce genre de solution. Cela signifie en effet que nous ne sommes plus propriétaires des vidéos. Elles peuvent partir n'importe où. Même si nous faisons une déclaration de traitement sur la raison de l'enregistrement, nous pourrions passer à côté d'actions malveillantes et d'utilisations illégales des vidéos.

Tant sur l'aspect financier que sur l'aspect réglementation, je ne milite pas pour l'utilisation de ce type de moyens. Il existe nombre de sociétés nées pendant le confinement. Nous nous sommes aperçus que les données étaient revendues à titre commercial. Beaucoup de sociétés se sont retranchées sur des solutions plus sécurisées avec des données conservées à un seul endroit.

Mme LECUYER : La réponse Madame le Maire ? Sachant que le Conseil de Paris est filmé depuis des années et que je sollicite les moyens de la ville de Paris. J'ajoute que la plupart des maires ont recours maintenant à Facebook live, comme les 15^e et 17^e arrondissements.

Mme KRIKORIAN : Avec Facebook, nous ne sommes plus propriétaires des données. Elles partent n'importe où et nous nous ouvrons à des utilisations malveillantes.

M. GAUGER : Je voudrais compléter les propos de ma collègue, en rappelant que, quand Madame le Maire a été élue en 2014, le conseil se tenait à 18 heures. Elle l'a décalé à 19 heures pour s'adapter aux personnes qui travaillent. Il s'agit déjà d'un geste fort. Nous sommes certains concernés autour de cette table. Je tiens à renouveler mes remerciements.

Deuxième élément, en observant la salle, nous voyons que le public a augmenté ces derniers temps. Je pense que les personnes intéressées viennent. En outre, tout est retranscrit, publié, accessible sur Internet et les panneaux d'affichage. Je rejoins complètement ma collègue, au nom de la majorité Madame le Maire, afin que nous votions contre ce vœu, par souci d'économies et pour les raisons qui ont été évoquées.

Mme SEGOND : Pourrait-on obtenir une estimation du coût engendré sans utiliser Google ? J'entends le souci d'économie, mais c'est vrai que malgré tous les efforts que vous soulignez, c'est bien de faire des conseils d'arrondissement un peu plus tard, mais cela serait un bon moyen d'intéresser nos concitoyens à la chose politique.

M. GAUGER : Madame SEGOND, nous avons fait les évaluations avant ce conseil, en observant ce qui se pratique dans les gros arrondissements. C'est un coût moyen de 2 500 euros, soit 25 000 euros environ sur une année. Nous sommes plus favorables à imputer ces dépenses aux conseils de quartier. C'est quand même assez onéreux.

Mme d'HAUTESERRE : Vous le savez certainement, le budget de fonctionnement est en fonction du nombre d'habitants. Entre 2010 et 2014, nous avons perdu 5 000 personnes.

Nous essayons d'inciter des jeunes couples à s'installer. Nous n'avons pas les mêmes moyens que la ville de Paris et que les autres arrondissements. Est-ce que je dois donc amputer de mon budget de fonctionnement 25 000 euros ? Je sais que le Conseil est retranscrit. Aujourd'hui tout le monde peut enregistrer et filmer avec un smartphone. J'é mets donc un avis défavorable à ce vœu. Je mets au vote ce vœu.

Mme LECUYER : Vous avez l'estimation du coût de l'enregistrement ? J'imagine qu'il existe différentes formules d'enregistrement et de films.

M. GAUGER : Je crois que nous allons clore le débat. J'ai répondu à l'instant. Il n'y a pas de débat et ce n'est pas vous qui décidez qui prend la parole, Madame la Conseillère.

Mme d'HAUTESERRE : Nous n'allons pas commencer à nous énerver. Cela s'est bien passé jusqu'à présent. En tant que Maire, effectivement, je fais la police de la séance. Le sujet est clos. Grégoire GAUGER a évoqué 2 500 euros pour enregistrer un conseil d'arrondissement. Cela nous revient à 25 000 euros par an. Je ne crois pas que ce soit une dépense nécessaire. Je vote contre ce vœu et j'appelle la majorité à en faire autant. Je mets aux voix démocratiques. Qui est pour que ce vœu soit maintenu ?

A LA MAJORITE (10 voix), le Conseil d'arrondissement n'adopte pas le vœu.

Suffrages exprimés POUR le projet: 2 (Mme Athénaïs MICHEL, Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 10 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY)

ABSTENTION 1 : (Mme Sophie SEGOND)

20 ° / V08 2020 03 – Vœu de Mme LECUYER pour réaménager et sécuriser, en concertation avec les riverains, la "coronapiste" rue d'Amsterdam

Mme LECUYER : Madame le Maire, mes chers collègues, dans la nuit du 10 au 11 juin, la rue d'Amsterdam, axe de circulation important entre la place Clichy et la gare Saint Lazare, a été soudainement aménagée en piste cyclable par la Ville de Paris. Cet aménagement n'a fait l'objet d'aucune concertation, ni d'aucune information préalable auprès des riverains, des commerçants et des établissements scolaires directement concernés par ce réaménagement. Je pense particulièrement au collège Condorcet et au collège Moscou.

Cet aménagement perturbe lourdement le Plan local de circulation, conduisant à des dévoiements de rues adjacentes du 8^e arrondissement et des lignes de bus numéros 21, 81 et 95 dévoyées rue de Saint Saint-Pétersbourg déjà très empruntée. Les conséquences sont importantes pour la sécurité des piétons, en particulier les nombreuses familles qui empruntent quotidiennement ces rues. De nombreux accidents sont survenus ces dernières semaines. Ils furent sans gravité, mais en particulier au carrefour Liège, nous avons pu assister à un certain nombre de scènes ubuesques. Les conséquences sont lourdes aussi pour les usagers des bus. Certains très âgés sont totalement perdus du fait de ces changements d'itinéraires particulièrement brutaux qui surviennent quelques mois après la mise en place de circulation des bus parisiens proposée par la région Île-de-France. De même, nous ne pouvons oublier les commerçants ainsi que les professionnels de santé du bas de la rue d'Amsterdam confrontés à des difficultés d'accès pour leurs clients ou patients. Je vous rappelle la présence du centre médical Europe, évidemment côté 9^e arrondissement, mais qui draine quotidiennement beaucoup de monde.

Cette situation ne peut pas durer. C'est la raison pour laquelle Madame le Maire je sollicite votre intervention auprès de la Ville afin que celle-ci apporte des correctifs nécessaires afin de limiter les effets préjudiciables pour la sécurité des piétons et qu'elle communique aux élus et riverains son intention pour l'avenir de cette « coronapiste » initialement présentée comme provisoire. Si elle est provisoire, ce dont on peut douter, je souhaiterais que nous soyons informés du calendrier de retrait de l'aménagement de la piste. Si a contrario cette piste devait être pérennisée, il est indispensable que les élus et les riverains, soient formellement associés à l'occasion d'une réunion publique dédiée, afin de faire part de leurs attentes et suggestions qui pourraient être intégrées à la version définitive de l'aménagement. Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE : Comme je dispose d'un adjoint aux mobilités et aux transports qui habite dans le quartier et qui se sent très concerné, j'appelle Monsieur Jean-Louis BARTHELEMY à répondre.

M. BARTHELEMY: Merci Madame le Maire, mes chers collègues, comme l'a rappelé Madame LECUYER, la mairie de Paris a décidé unilatéralement de réorganiser le sens de circulation de la rue d'Amsterdam pour y établir deux pistes cyclables, une montante, une descendante. La circulation des voitures, qui était uniquement descendante depuis la place de Clichy jusqu'à la place de Bucarest a donc été modifiée. Elle se fait maintenant dans le sens de la descente place de Clichy jusqu'au carrefour Liège Moscou, puis dans le sens montant de la place de Bucarest jusqu'au même carrefour. Comme l'a dit Madame LECUYER, ce changement génère d'importants dommages collatéraux. La circulation de la rue d'Amsterdam est complètement reportée vers la rue de Saint-Pétersbourg avec les dommages indiqués par Madame LECUYER. Le trafic est accru rue de Moscou également, avec retour de la rue de Saint-Pétersbourg et de la rue de Liège vers la rue de Clichy, soit un retour à la case départ place de Clichy ou transit par la rue de Moncey.

Comme vous le savez le quartier de l'Europe est un des plus peuplés du 8^e arrondissement. Cette partie du quartier de l'Europe accueille trois écoles : une maternelle rue de Moscou, une élémentaire rue de Florence, et une maternelle et primaire dans le 9^e arrondissement rue de Milan, sans compter le collège Condorcet et bien sûr les 80 logements sociaux en cours de livraison à la place de l'INPI rue de Saint-Pétersbourg. Dans ce cadre, Madame le Maire a déjà commencé des travaux, en particulier avec l'association Paris en Selle pour revoir le plan de circulation du quartier. Plusieurs alternatives sont en cours d'étude, en particulier rétablir le sens antérieur de circulation dans la rue d'Amsterdam, rétablir le sens de circulation des voitures et positionner la piste cyclable en lieu et place de la file de bus, conserver le sens de circulation tel qu'actuellement rue d'Amsterdam et inverser le sens de circulation rue de Liège.

Prendre exclusivement la rue d'Amsterdam n'est pas une solution, car il faut absolument considérer le quartier dans sa globalité. Il faut donc également réaménager la rue de Saint-Pétersbourg pour limiter la vitesse de circulation à 30 kilomètres heures dans le cadre du déploiement d'une zone 30. Il faudra aussi probablement élargir et surélever les trottoirs et revoir la circulation place de Dublin qui est un cauchemar pour les piétons.

Madame le Maire a déjà rencontré l'association Paris en Selle, mais nous sommes déjà en cours de discussion avec les services de la voirie en associant les usagers en désaccord qui nous ont effectivement saisis du sujet. Un certain nombre de riverains de la rue d'Amsterdam sont eux très contents du changement et des décisions prises. Il va donc falloir trouver un compromis entre toutes les parties prenantes. Nous ne manquerons pas de saisir à ce titre le Conseil de quartier dès la rentrée une fois qu'il sera constitué.

Mme MICHEL : En qualité de représentante de la majorité de la ville de Paris, je me permets de m'exprimer à ce sujet et j'espère pouvoir répondre à vos questions. En premier lieu, je voudrais resituer le contexte. Lors de la création de la « coronapiste », il faut se souvenir qu'il y avait très peu de transports en commun. Il en subsistait 20 %. Nous sortions du déconditionnement. Cela s'est fait de façon très brusque, nous le savons. Miser sur la voiture aurait juste engorgé le trafic plus qu'il ne l'est actuellement. Il fallait donc trouver une alternative. La ville de Paris a décidé de miser sur les mobilités douces. C'était un état d'urgence sanitaire. Je vous l'accorde donc, cela a été fait de façon très rapide, mais parce qu'il fallait trouver des réponses rapides à la crise que nous traversons. Je tiens à préciser que cela a été fait en accord avec la région Île-de-France et la Préfecture de Police.

Par rapport à votre première demande concernant les aménagements d'urgence, cela est possible et sera fait, notamment pour la sécurisation. Nous savons que des balisettes ont déjà été ajoutées. Des ajustements sont en cours de réalisation, notamment pour les trottoirs ou d'autres besoins, la végétalisation. Je précise que la mairie centrale ne changera pas d'avis sur le sens de circulation de la rue.

Au sujet de la rue de Moscou, la ville de Paris souhaite apaiser les quartiers et les rues où se trouvent les écoles. Notre objectif est donc bien entendu de faire coïncider le besoin de la « coronapiste » et le besoin d'apaiser le quartier, notamment pour pouvoir protéger les enfants.

Pour le moment, au vu des informations dont je dispose, il n'y a pas encore eu de demande spécifique d'aménagements de la mairie du 8^e arrondissement à la mairie centrale. Madame LECUYER, avez-vous des propositions concrètes, comme Monsieur BARTHELEMY vient d'en faire ?

Mme LECUYER : Comme il s'agit d'un vœu, pardonnez-moi, mais je n'ai pas à vous en exposer des propositions maintenant. Il revient à Madame le Maire de présenter ce sujet au Conseil de Paris. L'Exécutif pourra échanger avec elle. Je suis prête évidemment à dialoguer.

Mme MICHEL : Concernant votre deuxième point sur la pérennisation, Madame la Maire de Paris l'avait annoncé lors de sa très large élection, les « coronapistes » seront pérennisées. Je vous l'annonce donc, elles ne seront pas provisoires. Je vous annonce les informations dont je dispose actuellement. Je rappelle qu'il convient de faire la différence entre un aménagement effectué dans l'urgence pour répondre à la crise sanitaire et l'aménagement définitif. Ce dernier sera étudié avec les mairies concernées dans les 8^e et 9^e arrondissements, les commerçants, les riverains, et bien entendu nous élus. Il faut savoir prendre cela en compte et faire la différence entre les travaux actuels, les modifications en cours et ce qui sera réalisé de façon définitive. L'adjoint de la Ville à la voirie David BELLARD est disposé à nous écouter, en présence de l'association Paris en Selle, des élus et de toutes les personnes concernées dans le quartier.

Concernant votre troisième point relatif à une date de retrait, il n'a pas lieu d'être puisqu'il n'y en aura pas.

Au sujet de votre quatrième point qui correspond à la consultation sur les aménagements pouvant être faits suite à la pérennisation, cela rejoint ce que j'ai dit précédemment. Bien entendu, il y aura de la démocratie et du dialogue. Pour l'intérêt du 8^e, mais aussi pour l'intérêt de Paris. En effet, il ne faut pas prendre en compte qu'une rue, qu'un quartier, mais un arrondissement et une ville, la ville de Paris qui doit faire face au coronavirus. Ainsi notre réponse, ce sont les mobilités douces. Nous pensons que c'est la réponse adéquate. J'espère avoir répondu point par point à vos questions Madame LECUYER. J'ai l'impression que ce vœu n'a plus forcément d'objet pour le moment et je vous en demande donc le retrait.

Mme LECUYER : Je ne vais évidemment pas le retirer. J'espère que la mairie du 8^e s'en saisira pour justement montrer que nous ne subissons pas sans réagir les décisions de la mairie centrale.

Mme MICHEL : La mairie du 8^e sera consultée et pourra donc faire des propositions.

Mme LECUYER : Je suis étonnée d'apprendre que la mairie du 8^e n'a pas été consultée et n'a pas saisi la mairie centrale sur ce sujet qui est quand même énorme.

Mme d'HAUTESERRE : Chère Madame LECUYER, durant la campagne, vous n'arrêtez pas de dire que j'étais complice de cette décision. Je suis ravie d'apprendre ce soir que je n'ai pas été informée de la décision de créer une « coronapiste ». Tout le monde a remarqué lors des débats entre les trois candidates qu'effectivement Madame HIDALGO a rappelé que les « coronapistes » ne seront pas que provisoires, elles seront pérennes. Si vous avez lu mon programme électoral, vous savez que j'ai demandé que nous revoyions complètement le plan de circulation du quartier Europe. Dois-je rappeler que le quartier Europe a été pendant très longtemps délaissé. Délaissé pourquoi ? Délaissé parce que mon prédécesseur a considéré qu'il s'agissait d'un quartier qui votait à gauche. Quand je suis arrivé, j'ai considéré, avec le peu de budget dont je disposais, qu'il fallait refaire cette place de l'Europe pour montrer aux habitants de ce quartier que l'on s'occupait d'eux et pas seulement des habitants des quartiers bourgeois, comme on me l'a souvent reproché. J'ai considéré dans mon programme, pour la nouvelle mandature, que je m'occuperai de ce quartier. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé cette coulée verte. Je voudrais que les personnes qui habitent dans ce périmètre de l'Europe sentent qu'ils habitent eux aussi dans le 8^e arrondissement.

Évidemment, nous allons revoir les services de la Ville, dont l'adjoint David BELLIARD que je connais bien, et qui va nous écouter. Combien de fois nous a-t-on dit que des décisions avaient été prises et que rien ne bougerait ? Il me semble qu'en six ans, j'ai fait bouger un certain nombre de dossiers. Il y a un dialogue possible avec les services de la Ville. Si nous nous plaçons dans une opposition frontale comme l'a été François LEBEL durant les deux mandatures de DELANOË, rien n'évoluera. J'ai trouvé des établissements scolaires complètement pourris, des équipements sportifs complètement dégradés. Un parent d'élève de l'école Moscou, dont le toit terrasse était pourri et inondé, rapportait que son enfant allait à l'école avec des bottes parce qu'il y avait de l'eau partout et qu'il fallait mettre des seaux pour recueillir l'eau, excusez-moi... Oui, nous pouvons faire bouger les choses, il faut en avoir la volonté et discuter avec les services de la Ville.

Évidemment ce sera une décision politique. Est-ce que Anne HIDALGO va vouloir nous écouter, nous entendre pour réaménager cet espace, ce quartier Europe qui est très habité. Par principe, pour moi ce n'est pas parce que l'on décrète que tel quartier vote à gauche, au centre, à droite ou ailleurs, que l'on doit le délaisser. Ce sont des personnes qui sont comme nous. Elles habitent dans un arrondissement, elles payent un loyer et des impôts. Elles ont besoin qu'on s'occupe d'elles. Mon objectif pour la mandature 2020-2026, est que les choses changent dans ce périmètre et dans ce quartier de l'Europe. Je pense donc que votre vœu n'est pas bienvenu. À partir du moment où je me suis engagé dans mon programme, je tiens à dire que nous allons nous occuper du quartier de l'Europe, avec le plan de circulation, la coulée verte et un certain nombre de projets que je vais proposer à la Ville pour pouvoir bénéficier des budgets nécessaires.

Mme MICHEL : Je tiens juste à vous répondre Madame le Maire qu'en effet, Anne HIDALGO souhaite dialoguer avec le 8^e arrondissement, avec vous et nous, élus. Elle souhaite le dialogue et nous écouter. Il n'y aura donc pas de décision politique, mais une décision pour les habitants du 8^e et de Paris.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix. Qui est pour ce vœu ?

Mme SEGOND : Madame la Maire, une observation. Ce que nous pouvons regretter en fait dans cette affaire de la rue d'Amsterdam, et je suis contente d'apprendre que Madame HIDALGO souhaite dialoguer, c'est d'avoir imposé sans aucune concertation cette « coronapiste ». Ce que je regrette particulièrement, et je suis sûre Madame la Maire que vous serez d'accord avec moi, c'est que la

mairie de Paris ait jugé plus urgent de faire cette « coronapiste » plutôt que de sécuriser, ce que nous demandons depuis longtemps, les rues où se trouvent les écoles, Florence ou Moscou. Il me semblait que cela était une vraie urgence et priorité qui passait avant cette fameuse « coronapiste ».

Mme d'HAUTESERRE : Athénaïs MICHEL a expliqué la raison de ces « coronapistes » et ce n'est pas que dans le 8^e. Anne HIDALGO l'a reconnu, car votre candidate Madame BUZYN avait soulevé la question de l'installation de la « coronapiste » imposée devant Necker. Nous, en tant que maires, n'avons pas été consultés. Maintenant, j'ai saisi les services de la Ville suite à cette « coronapiste » pour sécuriser les espaces pendant la période où les élèves sont encore à l'école. Ils ont mis des balisettes suite à mon intervention, c'est provisoire car je ne souhaite pas avoir que des balisettes. Comme vous le savez, cette rue Saint-Pétersbourg est très fréquentée. Malheureusement, il y a de plus en plus d'incivilités. Nous avons essayé de sécuriser une partie de la rue Saint-Pétersbourg avec un ralentisseur, mais les véhicules passent outre et nous ne pouvons pas mettre un policier à chaque carrefour ! Donc il faut que je consulte les services de la Ville. Je pense que la Maire de Paris est à l'écoute car il s'agit aussi de la sécurité et de la vie des personnes. Un enfant a été écrasé sur les Champs-Élysées, je n'ai pas envie de revivre la même chose. Je mets aux voix ce vœu.

A LA MAJORITE (11 voix), le Conseil d'arrondissement n'adopte pas le vœu.

Suffrages exprimés POUR le projet: 2 (Mme Sophie SEGOND, Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL)

21 ° / V08 2020 04 – Vœu de Mme LECUYER pour sécuriser le cheminement piéton rue Jean Mermoz en élargissant les trottoirs

Mme LECUYER : Madame le Maire, il s'agit toujours de la même thématique. Là aussi des habitants nous ont saisis pour évoquer une problématique de sécurisation des trottoirs qui sont relativement étroits. Il s'agit d'une rue très empruntée pendant la semaine, à la fois par des piétons, car il s'agit d'un quartier bureaux avec beaucoup d'allées et venues, ainsi que beaucoup de passages de voitures.

Certains habitants aimeraient que nous étudions la faisabilité technique et le coût financier d'un aménagement pour pacifier cette rue, en particulier sécuriser le cheminement piéton rue Jean Mermoz en élargissant les trottoirs par exemple. C'est un vœu qui demande aussi que les élus soient consultés, ainsi que les riverains et les commerçants, sur les différentes options d'aménagement possibles. Il s'agirait de garantir la concertation de toutes les parties prenantes tout au long des différentes phases de conception et de réalisation du projet. Si jamais nous décidions d'aménager la rue Jean Mermoz, je souhaiterais que chacun soit associé.

Mme d'HAUTESERRE : Cette rue Jean Mermoz part de la rue Faubourg-Saint-Honoré et remonte vers la place du rond-point. C'est une petite rue, avec beaucoup de restaurants, très peu d'habitants. Je pense connaître la personne qui revendique et qui demande depuis un certain temps qu'on élargisse les trottoirs. Il y a des personnes qui viennent y travailler. Elles ont jusqu'à maintenant sollicité de pouvoir se garer, que ce soit pour les deux roues ou les automobiles, bien sûr. Il y a donc une concertation à trouver avec les habitants et les commerçants.

Il y a un gros sujet depuis mon arrivée, c'est ce fameux café-brasserie qui fait l'angle de la rue Jean Mermoz et de la rue de Ponthieu. On a failli percuter sa terrasse à plusieurs reprises. La Préfecture de Police a fait mettre des plots pour la sécuriser. Si nous allons dans le sens de la politique de la ville de Paris, il faudra limiter les voitures, voire les supprimer, multiplier les vélos, ne faire que de la piétonisation, pourquoi pas ? C'est une concertation à avoir avec les commerçants dans ce périmètre très fréquenté par ceux qui viennent y travailler. Il y a énormément de bureaux, notamment des avocats, beaucoup de restaurants et de clients, mais le soir ce lieu est fréquenté par une autre population. J'avais à une époque envisagé d'inverser la circulation entre l'avenue Franklin Roosevelt et le petit bout de la rue de Ponthieu qui va jusqu'à la rue du Colisée. Mais il fallait beaucoup d'argent, donc nous allons agir progressivement. Nous sommes en discussion avec les services de la Ville pour obtenir un budget sur ce projet.

Mme LECUYER : Madame le Maire, si j'ai bien compris, c'est à l'étude.

Mme d'HAUTESERRE : C'est à l'étude. Vous pourrez dire à ce monsieur qui nous a harcelés pendant trois ans, que nous allons étudier cette possibilité. En revanche, il faut lui expliquer que nous allons enlever les stationnements de voiture et surtout des deux roues. Je ne suis évidemment pas favorable à porter ce vœu. Je mets aux voix. Qui est contre ?

A LA MAJORITE (11 voix), le Conseil d'arrondissement n'adopte pas le vœu.

Suffrage exprimé POUR le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

Suffrages exprimés CONTRE le projet: 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, Mme Martine GUICHARD, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Athénaïs MICHEL)

ABSTENTION 1 : (Mme Sophie SEGOND)

22 ° / V08 2020 05 – Vœu de la majorité - Relatif à la limitation de la vitesse des trottinettes en free floating dans certains secteurs du 8^e arrondissement

M. BARTHELEMY : Les courses en free floating qui se tiennent sur les Champs-Élysées le soir, mais aussi dans d'autres secteurs de l'arrondissement, sont particulièrement accidentogènes vis-à-vis des piétons, des commerçants et des cyclistes, car la vitesse de ces engins peut atteindre vingt-cinq kilomètres heures. Je vous rappelle qu'ils ont été bridés récemment à cette vitesse, mais ce n'est pas suffisant.

Afin d'enrayer ce type de course, il faut absolument brider les engins à huit kilomètres heures maximum dans certains secteurs et à certaines heures de la nuit. C'est techniquement possible. Des opérateurs savent le faire, puisque la Ville de Lyon l'a demandé pour les zones piétonnes. Il est donc possible de créer des horaires où la vitesse est limitée, par exemple entre 20 heures et 6 heures sur les Champs-Élysées ou d'autres quartiers. À ce titre, nous émettons le vœu que la mairie de Paris étudie la possibilité de faire brider les trottinettes par les opérateurs dans les secteurs de l'arrondissement particulièrement accidentogènes.

Mme d'HAUTESERRE : Y-a-t-il des observations sur ce vœu de la majorité ? J'associe évidemment l'opposition.

Mme LECUYER : Nous découvrons ce vœu qui n'était pas à l'ordre du jour. C'est un vœu présenté pour tout Paris ?

Mme d'HAUTESERRE : En premier lieu, je parle pour nous. Je pense qu'il y a une demande, car malheureusement j'ai entendu d'autres maires s'interroger sur la responsabilité en cas d'accident. Est-ce que c'est la concessionnaire ? Est-ce que c'est l'opérateur ? Je n'ai pas envie d'entrer dans ce genre de polémique. Je demande à la Ville qui signe les conventions avec les opérateurs pour qu'ils limitent la vitesse de ces engins qui roulent à toute berzingue sur l'avenue des Champs-Élysées. J'ai été alertée par les restaurateurs qui possèdent des contre-terrasses. Quand ils arrivent avec leur plateau, c'est un vrai cirque. À l'écoute des piétons, des touristes et des commerçants, ils se font rabrouer parce qu'ils ont le malheur de faire quelques réflexions. Je pense que ce vœu est bon pour nous et pour d'autres arrondissements. Ce vœu est déposé au Conseil de Paris. Je l'ai défendu ce matin à la troisième commission. Je vous demande de bien vouloir voter favorablement.

A L'UNANIMITE (13 voix), le Conseil d'arrondissement adopte le vœu

23 ° / V08 2020 06 – Vœu de la majorité relatif à l'accès des commerçants et habitants aux immeubles riverains du Palais de l'Élysée et du Ministère de l'Intérieur

M. HESSE : Mes chers collègues, je vous propose ce soir de réfléchir aux problèmes liés aux mesures de protection renforcée autour de l'Élysée et du ministère de l'Intérieur. De nombreux commerçants du quartier peinent en effet à accéder à leur travail, en raison des nombreux contrôles qu'ils subissent et d'un laissez-passer délivré à certaines personnes, notamment le mercredi jour du Conseil des ministres. Cela nous oblige aujourd'hui à voir comment une telle carte peut être délivrée aux riverains et commerçants.

Mme d'HAUTESERRE : Depuis les attentats, comme je l'ai évoqué précédemment, beaucoup de commerçants de la rue du Faubourg-Saint-Honoré ne travaillent plus. Si vous y passez, vous verrez qu'il y a énormément de locaux à céder ou à vendre. Il y a aussi des habitants rues de Montalivet, de Duras ou Surène. L'ambassadeur de Belgique lui-même s'est fait contrôler. Les riverains en ont assez qu'on leur demande constamment leurs papiers. Ils considèrent qu'ils habitent dans le quartier, qu'ils ne sont pas des délinquants et qu'on doit les laisser passer. Sauf que pour les forces de l'ordre, l'ordre c'est l'ordre, et qu'elles appliquent les consignes : pas de passage sans badge. Par moments, c'est assez tendu. Avant qu'il y ait des bagarres de rue entre policiers et riverains, j'ai demandé que le Préfet de Police fasse quelque chose, qu'il délivre au moins un badge pour que toutes les personnes du périmètre puissent y accéder, sans être obligées de présenter des pièces d'identités et quittances de loyer.

Mme SEGOND : J'habite rue d'Astorg et je confirme qu'il nous est demandé une quittance, un titre de propriété.

Mme d'HAUTESERRE : C'est tout juste si on ne leur demande pas leurs empreintes ! Cela devient insupportable. Je connais des personnes qui nous houspillent car elles considèrent que nous n'avons

pas pu leur obtenir un laissez-passer pour leur simplifier la vie. C'est donc l'objet de ce vœu. Je vous appelle à voter pour ce vœu qui sera débattu au Conseil de Paris jeudi et vendredi. Qui est pour ?

A L'UNANIMITE (13 voix), le Conseil d'arrondissement adopte le vœu.

Mme d'HAUTESERRE : Nous ne connaissons pas encore la date du prochain conseil de Paris et donc celle du Conseil d'arrondissement. Lorsque nous en saurons plus, nous vous informerons sur le site de la mairie et vous enverrons un courrier afin que vous puissiez prendre vos dispositions pour pouvoir assister au prochain conseil d'arrondissement. Si je n'ai pas l'occasion de vous revoir, je vous souhaite à toutes et tous un bel été. Soyez prudents, vous savez que malheureusement il y a un risque de contamination, tout dépend des régions où vous souhaitez passer vos vacances. Dans le sud c'est rouge. Les Parisiens sont d'ailleurs partis. Les maires des autres régions de France commencent à tirer la sonnette d'alarme. Ils ne veulent pas plus de Parisiens et de touristes chez eux. Soyez prudents, sortez masqués et portez-vous bien. Nous nous retrouvons en septembre.

Mme LECUYER : J'ai une question. Nous n'avons pas eu les délégations et attributions des adjoints.

Mme d'HAUTESERRE : Les arrêtés ont été publiés.

Mme LECUYER : Nous n'avons rien reçu.

M. GAUGER : Ils sont en cours de diffusion et d'affichage.

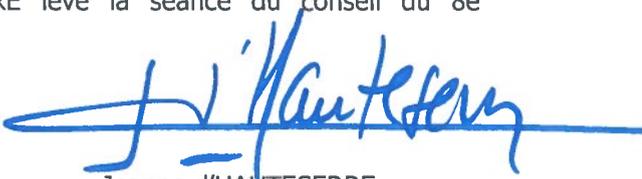
M.HESSE : Je voulais dire aussi que pendant cette séance nous avons été filmés par certains membres du public. Je voulais donc savoir pourquoi ils nous ont filmés. Certains nous ont filmés avec leur téléphone portable toute la séance.

Mme d'HAUTESERRE : Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous n'avons rien à cacher. Tout le monde a un smartphone, tout le monde peut filmer. C'est la raison pour laquelle nous rejetons le vœu et le coût d'installation des caméras à 2 500 euros.

M.HESSE : Quel intérêt ?

Mme d'HAUTESERRE : L'intérêt, c'est de nous voir... de nous regarder. La séance est terminée. Passez un bel été. Merci à tous les membres pour votre présence.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 21 h15.



Jeanne d'HAUTESERRE